





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2018

TABLE DES MATIÈRES

03	La Fédération des producteurs forestiers du Québec
04	Le message du président
05	La forêt privée québécoise
06	Représenter les propriétaires et producteurs forestiers
08	Améliorer le revenu des producteurs forestiers
13	Préserver l'accès aux marchés
14	Informar les propriétaires et les producteurs forestiers
15	Les statistiques de mise en marché des bois
16	Les administrateurs et employés
18	Autres implications
19	Organisations affiliées



LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Vision

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

Mission

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 29 000 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

Mandats

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée | La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, de mesures fiscales et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé de la FPFQ offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Accroître le revenu des producteurs forestiers | Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de

la vente des bois, l'organisation du transport des bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché des bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marchés susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Favoriser la cohésion des producteurs forestiers | La FPFQ favorise la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec, générant ainsi une mise en commun des ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des instances politiques et économiques.

Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers | Par le biais des assemblées tenues dans toutes les régions du Québec, de son site Web (foretprivée.ca), de sa revue Forêts de chez nous, de son infolettre Forêts de chez nous PLUS et de sa page Facebook, la FPFQ est le lien par excellence pour joindre les propriétaires forestiers. De plus, la FPFQ représente les intérêts des propriétaires forestiers auprès des ministères et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées (mesures fiscales, budgets d'aménagement, lois et réglementations touchant la mise en valeur et la commercialisation des bois, etc.).

La FPFQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles et à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Cette dernière est affiliée à l'Alliance internationale pour la foresterie familiale.

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT : FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Se faire entendre parmi un ensemble de groupes qui souhaitent le soutien du gouvernement est de moins en moins facile. Les groupes sont plus nombreux. Le besoin exprimé par l'un entre souvent en contradiction avec le besoin d'un autre. Les ressources sont limitées. Le gouvernement préfère donc intervenir aux endroits où les intervenants manifestent un consensus sur les solutions à apporter sur un enjeu donné. En d'autres mots, les élus n'aiment pas jouer les arbitres et préfèrent intervenir là où tous seront contents de leur initiative.

Dans une majorité de cas, il ne suffit donc plus d'être le plus fort, mais le plus rassembleur.

Dans le secteur de la forêt privée, ce concept est vite illustré. Les propriétaires forestiers représentent un groupe de moins en moins homogène puisque leurs profils, leurs motivations et leurs comportements sont davantage diversifiés qu'il y a 30 ans. Les groupes interagissant avec les propriétaires forestiers sont également plus nombreux et leurs services variés. Tous ont des idées précises, et bien à eux, des mesures qui devraient être mises en œuvre pour favoriser la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises.

Pour ces raisons, la FPFQ a mis de l'avant au cours des dernières années, des propositions susceptibles de rallier un maximum de propriétaires forestiers et d'intervenants œuvrant en forêt privée. Parmi celles-ci, je suis particulièrement fier de :

- l'établissement d'un plan d'action provincial pour gérer les conséquences de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Devant la taille de cette catastrophe, nous n'avons d'autre choix que de nous concerter et cette initiative a déjà porté des fruits. Le gouvernement du Québec a convenu d'investir 10 M\$ pour protéger les jeunes plantations et autres investissements sylvicoles par des arrosages d'insecticides biologiques entre 2018 et 2020. Nous espérons d'autres annonces à brève échéance pour la remise en production des sites devant être récoltés.
- l'amélioration des incitatifs fiscaux pour soutenir les travaux d'aménagement forestier. Que ce soit l'étalement du revenu de la vente de bois sur sept ans, la bonification des crédits d'impôt pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier ou la hausse du seuil d'exemption de la taxe sur les opérations forestières, ces mesures furent obtenues par la cohésion de tous les acteurs de la forêt privée.

- la demande d'exemption pour les bois de la forêt privée dans le cadre des négociations sur une éventuelle entente sur les exportations de bois d'œuvre résineux aux États-Unis. Voilà un autre exemple de revendication qui obtient l'assentiment d'une vaste coalition d'acteurs, dont les gouvernements du Québec et du Canada, les associations de propriétaires forestiers de toutes les provinces et un grand nombre d'industriels à travers le pays.

Si pour certaines propositions, le ralliement de tous est facile à obtenir, il demande davantage de discussions pour d'autres. De plus, ce ralliement suppose la réalisation d'études pour appuyer nos revendications et de complexes initiatives de communication pour bien les expliquer à tous. À cet effet, la FPFQ y consacre une bonne partie de ses ressources. Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à vous abonner à notre bulletin Forêts de chez nous PLUS pour suivre nos démarches.

Ce travail n'est pas uniquement nécessaire pour établir des consensus sur les mesures à revendiquer. Il permet également d'établir un groupe d'interlocuteurs représentatifs et crédibles pour échanger avec l'État. En d'autres mots, les représentants gouvernementaux ne souhaitent pas échanger avec tous, faute de temps.

Par ailleurs, les propriétaires forestiers disposent, par le biais de leur plan conjoint régional, des outils nécessaires pour améliorer les conditions de mise en marché de leurs produits. Cela ne signifie pas nécessairement plus de réglementations pour un producteur de bois, mais une utilisation différente de celles-ci pour tenir compte de l'évolution technologique dans la transmission de l'information et du changement sociologique des propriétaires qui entraîne une mécanisation accrue de la récolte. Encore ici, le partenariat des acteurs visés par le plan conjoint favorisera l'adhésion au travail des syndicats régionaux pour redéfinir leur façon de faire et leur offre de services. À cet effet, de nouvelles initiatives devraient voir le jour en 2018.

De plus, nous avons pu intervenir efficacement en 2017 pour répondre à la consultation du MFFP sur les volumes de bois mobilisables sur le territoire privé, et ainsi favoriser l'application du principe de résidualité visant à protéger l'accès aux bois des forêts privées sur un marché fortement dominé par les bois des forêts publiques. Jamais si grande quantité de bois des forêts privées ne fut considérée dans les scénarios d'approvisionnement des usines pour la période 2018-2023.

Enfin, nous avons poursuivi nos discussions avec le MDDELCC pour réduire les démarches d'obtention de certificat d'autorisation lorsque les interventions posent un faible risque environnemental. Nous espérons que ces discussions aboutiront en 2018.

Mon souhait pour la prochaine année sera d'établir une véritable collaboration avec le milieu municipal pour réexaminer la teneur des réglementations sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. J'espère que leurs représentants entendront cet appel pour réamorcer ces discussions d'une grande importance pour l'avenir de la sylviculture sur les terres privées.

Une année est vite passée, mais nous sommes déjà à pied d'œuvre pour définir et revendiquer des mesures pour améliorer la politique de protection et mise en valeur des forêts privées. Ce travail ne pourra cependant aboutir sans l'implication de tous; du propriétaire forestier aux associations provinciales, en passant par les acteurs régionaux, qui devront à leur échelle rencontrer maires, préfets, députés et ministres pour faire valoir ces idées.



Pierre-Maurice Gagnon,
Président et producteur forestier

LA FORÊT PRIVÉE QUÉBÉCOISE

La forêt privée constitue près de 16 % du territoire forestier productif du Québec. Cette forêt, qui entoure nos villes et villages, est détenue par 134 000 propriétaires de boisés et 29 000 détiennent le certificat de producteur forestier.

La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal ou d'appoint à des milliers de propriétaires forestiers puisque 20 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 2 000 producteurs en tirent leur revenu principal. En 2017, la valeur du bois récolté par ces producteurs et destiné aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, s'est élevée à 371 millions de dollars. Si on inclut la valeur de 342 millions de dollars de la production acéricole, de 74 millions de dollars de la production de bois de chauffage, de 42 millions de dollars de la production d'arbres de Noël et de 252 millions de dollars de dépenses directes liées aux activités de chasse sur les terres privées, on constate que la mise en valeur de la forêt privée est indispensable à l'économie de plusieurs communautés rurales.

Au-delà des chiffres, l'activité en forêt privée contribue à la vitalité des communautés rurales du Québec par l'épanouissement d'entreprises bien implantées dans leur milieu. Les producteurs forestiers occupent fièrement le territoire habité, vivent dans les communautés rurales, embauchent localement et investissent prioritairement dans les entreprises régionales.

De plus, de multiples enjeux environnementaux, tels le maintien de la biodiversité dans des milieux fortement sollicités, le stockage de carbone, la réduction de l'érosion des sols et des berges, la protection de la qualité de l'air, de l'eau, des milieux humides et des paysages sont assurés, entre autres, par la mise en valeur de la forêt privée. Une importante partie du succès de l'industrie du tourisme et des centres de villégiature dépend d'ailleurs de la préservation et de la mise en valeur des boisés privés.



ACTIONS DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Présenter la réalité des propriétaires et producteurs forestiers, faire valoir leur rôle dans le développement des communautés rurales, travailler à améliorer leur revenu net, préserver leur accès aux marchés des bois et bien les informer sont au cœur du travail de la FPFQ. Ce travail se fait en agissant auprès des ministères, intervenants du secteur forestier et acteurs de la société civile, mais aussi en développant des outils pour les producteurs forestiers et en documentant les arguments pour appuyer les revendications.

REPRÉSENTER LES PROPRIÉTAIRES ET PRODUCTEURS FORESTIERS

Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessitent des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions.

Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leur territoire

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée par la FPFQ, la forêt privée chiffrée recense les statistiques portant sur la composition forestière de ce territoire, les caractéristiques des propriétaires forestiers et les activités d'aménagement forestier et de récolte des bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler et à uniformiser les informations factuelles sur la forêt privée, partager la même information entre les intervenants œuvrant en forêt privée, établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions, et réaliser un suivi des impacts des politiques gouvernementales et des conjonctures affectant ce territoire. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication annuelle est disponible sur le site foretprivee.ca.

Réaliser des études sur des enjeux des producteurs forestiers

Afin d'être écoutés par les autorités gouvernementales, les revendications des propriétaires et producteurs forestiers

doivent être appuyées par des études crédibles. Dans la dernière année, la FPFQ a ainsi travaillé à documenter l'effet des réglementations environnementales provinciales, régionales et locales sur le niveau d'activité de production forestière. Cette étude s'ajoute à celles sur l'évolution sociologique des propriétaires forestiers, sur la possibilité de récolte en forêt privée et sur les emplois créés par la production forestière. Ces études sont disponibles sur le site foretprivee.ca.

Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La FPFQ intervient lors de la révision des lois, règlements provinciaux, programmes gouvernementaux et dispositions fiscales pour faire valoir le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, des mémoires ont été produits et défendus lors de consultations portant sur :

- le projet de loi 122 modifiant les pouvoirs des municipalités;
- le projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;
- le projet de loi 161 modifiant la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;
- le projet de loi 165 modifiant le Code de la sécurité routière;
- le budget du ministre des Finances;
- le volet à l'intention des entreprises d'exploitation forestière du Programme ESSOR;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- la stratégie fédérale de lutte contre les changements climatiques.

Ces mémoires sont disponibles sur le site foretprivee.ca.



Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Intéresser des journalistes dont le travail se concentre dans les milieux urbains est de plus en plus ardu. Au cours de la dernière année, la FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes de relations publiques auprès des médias pour :

- souligner l'adoption de mesures de soutien à la forêt privée dans le Budget Leitaô (mars 2017);
- mettre en évidence l'impact de la hausse de production de bois en forêt privée (mars 2017);
- faire valoir la demande d'exemption pour les bois de la forêt privée dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre (avril, juillet et novembre 2017);
- présenter le point de vue des propriétaires forestiers dans le dossier de la conservation des milieux humides et hydriques (mai 2017);
- faire la promotion du nouveau contrat de récolte pour les propriétaires forestiers (mai 2017);
- informer les propriétaires forestiers sur la progression de l'épidémie de la TBE (septembre 2017).

Ces campagnes se sont traduites par l'émission de 13 communiqués qui ont généré la rédaction de plus de 106 articles dans les revues et journaux, 19 reprises dans les sites Web d'autres organisations et 14 entrevues dans les radios, tant au niveau régional que national. Le travail de la FPFQ a également alimenté deux reportages de l'émission La Semaine verte à Radio-Canada; les nouveaux propriétaires forestiers (30 septembre 2017) et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (20 janvier 2018). Ces initiatives permettent de positionner la FPFQ comme un interlocuteur important du secteur forestier québécois, et d'accroître le pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs forestiers.

La FPFQ a également fait partie du collectif pour une forêt durable qui a réuni une cinquantaine d'intervenants autour d'une campagne de promotion du secteur forestier.

Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des membres du gouvernement du Québec et des partis de l'opposition, des hauts fonctionnaires, et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, former des coalitions sur les enjeux et convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la FPFQ ont été invités à livrer des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées lors du Colloque de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue le 13 mai 2017 à Rouyn, lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités le 29 septembre 2017 à Québec, lors du Forum sur les communautés forestières de la FQM le 28 novembre 2017 à Québec, et lors du colloque de l'OIFQ sur les milieux humides et hydriques le 1^{er} mars 2018 à Québec.

Le dossier des normes environnementales en forêt privée

Devant la multiplication et le renforcement des réglementations environnementales devant être respectées par les producteurs forestiers, la FPFQ est intervenue sur plusieurs fronts pour défendre une meilleure conciliation du droit de propriété et des besoins sociétaux envers les forêts privées. Les interventions de la FPFQ se sont articulées autour de quatre axes : une réglementation adaptée au risque environnemental de l'intervention; des mesures de sensibilisation à l'intention des propriétaires forestiers sur les bonnes pratiques à adopter pour protéger des zones sensibles, un soutien financier pour les initiatives de restauration et de conservation de milieux à protéger et un programme d'indemnisation pour les propriétaires subissant une contrainte déraisonnable.

Pour illustrer l'effet de ces réglementations sur la possibilité de récolte, la FPFQ a produit, en collaboration avec la coopérative Terra-Bois, une étude rendue publique en septembre 2017.

Les interventions de la FPFQ ont visé le MDDELCC qui a adopté sa *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* en 2017. Le nouveau régime d'autorisation environnementale fera la distinction du niveau de risque des différents projets de développement, ce qui permettra de différencier les activités sylvicoles dans les milieux humides arborés. Ce dossier se poursuivra en 2018 par la définition de règlements mettant en application les diverses dispositions de la loi.

La FPFQ a aussi poursuivi ses représentations pour transférer le pouvoir de réglementer la protection du couvert forestier des municipalités vers les MRC; un échelon qui permettrait d'établir un dialogue plus constant entre le monde municipal et les représentants des propriétaires et producteurs forestiers.

La FPFQ a également rencontré le MFFP à plusieurs reprises pour discuter du projet d'étendre les dispositions du règlement sur les habitats fauniques au territoire privé. Ces représentations se poursuivront lors de l'étude du projet de loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune au printemps 2018.

Parallèlement, la FPFQ participe à la rédaction d'un guide sur les bonnes pratiques réglementaires à adopter pour protéger le couvert forestier, tout en maintenant une activité sylvicole, à l'intention du personnel des municipalités. Ce guide servira de base à une formation qui sera offerte en 2018 et 2019.



AMÉLIORER LE REVENU DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Le travail de la FPFQ vise à accroître la transparence sur les marchés, aider les producteurs forestiers à obtenir le meilleur prix pour leur bois, partager le risque financier de la sylviculture et obtenir une fiscalité soutenant la production forestière. À cette fin, la FPFQ documente l'évolution des marchés des produits forestiers, appuie techniquement les négociations menées régionalement par les syndicats et offices de producteurs de bois auprès des industriels forestiers, développe des outils d'aide à la décision pour les producteurs forestiers, revendique le financement de programmes gouvernementaux de partage des coûts des travaux d'aménagement forestier et fait la promotion de mesures fiscales pour soutenir la production forestière.

Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

La FPFQ offre en continu des données et analyses susceptibles d'influer sur les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre le site Web InfoBois, accessible uniquement à ses affiliés. La vigie effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines, et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette vigie provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires à la mise en marché des bois.

Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ces analyses de marchés dans la revue Forêts de chez nous et son bulletin électronique Forêts de chez nous PLUS, ainsi que sur le site foretprivee.ca.

Diriger le bon bois à la bonne usine : PrixBois.ca

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître la meilleure offre pour acheter leurs différents produits. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Cette application est désormais disponible dans presque toutes les régions du Québec.

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas réalisés par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risqués peuvent offrir une rentabilité supérieure, les imperfections du marché ne valorisent pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, les marchés ne rémunèrent pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts. Les gouvernements des pays industrialisés sont donc traditionnellement appelés à encourager l'investissement en aménagement forestier par le biais de programmes de partage des coûts avec des investisseurs privés. Depuis sa création en 1970, la FPFQ a proposé et obtenu la création et l'amélioration de tels programmes pour les propriétaires désireux de s'engager dans l'aménagement de leurs boisés. Cette année n'a pas fait exception, car la FPFQ fut très active auprès des ministères provinciaux pour accroître les budgets disponibles et améliorer les programmes existants.



La hausse du budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées offre une aide pour financer l'encadrement technique des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ce programme est administré régionalement par les agences de mise en valeur des forêts privées qui accréditent une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes peuvent être des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers. En 2017, les montants octroyés par le gouvernement au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées se sont maintenus à 34,5 M\$.

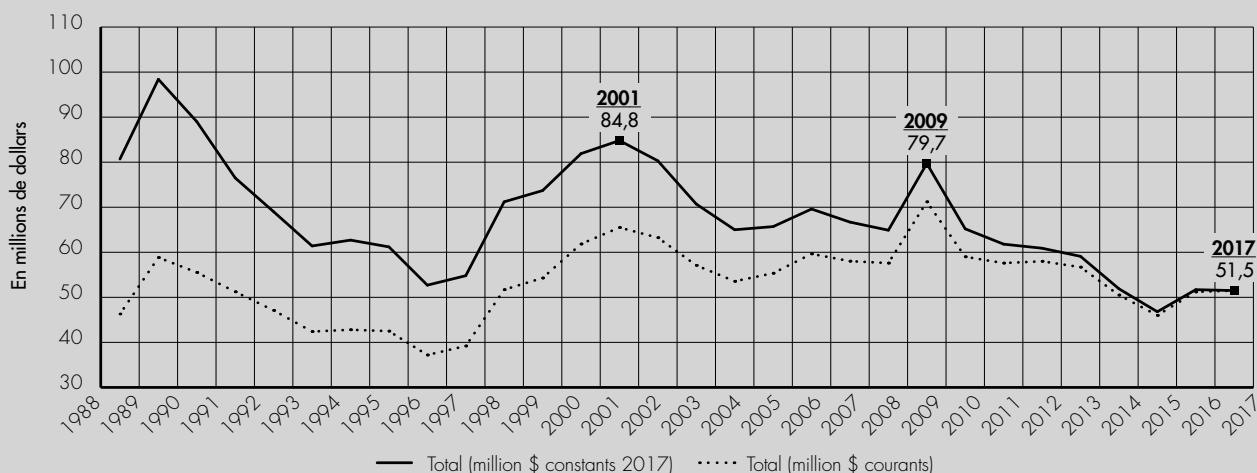
MONTANTS OCTROYÉS AUX AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES POUR L'EXERCICE 2017-2018

Territoire d'agence de mise en valeur des forêts privées	Exercice 2017			Exercice 2016	Variation 2017/2016
	Programme d'aide à la mise en valeur	Budget supplémentaire de 6 M\$	Total		
Abitibi	1 373 700 \$	317 208 \$	1 690 908 \$	1 590 782 \$	6%
Appalaches	2 268 220 \$	422 121 \$	2 690 341 \$	2 873 250 \$	-6%
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	1 118 145 \$	8 155 745 \$	8 374 955 \$	-3%
Bois-Francs	1 896 200 \$	239 256 \$	2 135 456 \$	2 196 039 \$	-3%
Chaudière	2 132 180 \$	282 697 \$	2 414 877 \$	2 736 900 \$	-12%
Côte-Nord	305 900 \$	68 214 \$	374 114 \$	395 785 \$	-5%
Estrie	2 506 100 \$	839 380 \$	3 345 480 \$	3 150 134 \$	6%
Gaspésie-les-Îles	1 954 150 \$	447 253 \$	2 401 403 \$	2 416 530 \$	-1%
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$	243 582 \$	2 076 132 \$	1 979 340 \$	5%
Lanaudière	471 200 \$	92 826 \$	564 026 \$	578 598 \$	-3%
Laurentides	947 150 \$	132 783 \$	1 079 933 \$	1 191 577 \$	-9%
Mauricie	1 265 400 \$	398 844 \$	1 664 244 \$	1 481 186 \$	12%
Montérégie	947 150 \$	91 847 \$	1 038 997 \$	1 102 218 \$	-6%
Outaouais	1 121 000 \$	305 668 \$	1 426 668 \$	1 491 118 \$	-4%
Région de Québec	1 423 100 \$	651 632 \$	2 074 732 \$	1 748 916 \$	19%
Saguenay	727 700 \$	180 893 \$	908 593 \$	818 146 \$	11%
Témiscamingue	233 700 \$	167 651 \$	401 351 \$	317 526 \$	26%
TOTAL :	28 443 000 \$	6 000 000 \$	34 443 000 \$	34 443 000 \$	0%

Source : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées n'est qu'une des mesures de soutien offertes par le gouvernement du Québec aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l'évolution des investissements des différents programmes d'aide à la mise en valeur de la forêt privée ainsi que du remboursement des taxes foncières.

ÉVOLUTION DES BUDGETS DES PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE



Obtenir une fiscalité adaptée

Les différents paliers gouvernementaux à travers le monde utilisent les incitatifs fiscaux pour encourager les propriétaires forestiers à entreprendre des travaux d'aménagement forestier. La FPFQ fait la promotion de plusieurs mesures auprès du gouvernement qui a montré une bonne écoute à ces propositions dans les dernières années. L'étalement du revenu forestier, le remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, la hausse du seuil d'exemption à la taxe sur les opérations forestières, le remboursement de la taxe sur les carburants, la déduction des dépenses d'aménagement forestier et les mesures réduisant l'impôt sur le gain en capital lors du transfert de propriété sont des exemples de mesures mises en œuvre à la suite des représentations de la FPFQ et de l'UPA. Au 1^{er} janvier 2018, les crédits du Programme de remboursement des taxes foncières ont été indexés pour tenir compte de l'inflation, tel que convenu dans le budget du Québec 2016.

Encadrer les relations d'affaires entre producteurs forestiers

Un contrat sous la forme d'une poignée de main est toujours problématique lorsqu'un désaccord survient entre les parties. Afin de réduire les cas de mésententes, la FPFQ a produit un modèle de contrat de récolte de bois et de vente de droit de coupe pouvant être signé par un propriétaire forestier et un entrepreneur de récolte. Qui est responsable en cas d'infractions aux réglementations environnementales? Comment le partage des revenus du bois se fera? Qui réparera le chemin pour le passage des camions? Ce contrat contient les aspects qui devraient normalement être abordés dans l'établissement d'une relation d'affaires avec un entrepreneur de récolte. On peut se procurer gratuitement ce contrat en visitant le site foretprivee.ca.

Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

Afin de gérer les conséquences de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la FPFQ, le RESAM et le MFFP se sont dotés en 2016 d'un plan décrivant les actions devant être entreprises aux échelles provinciales et régionales. Au cours de la dernière année, les travaux ont principalement porté sur le suivi de l'épidémie en forêt, la transmission d'informations aux propriétaires forestiers, le soutien à la récolte préventive, la caractérisation des besoins de reboisement des sites récoltés, la recherche de financement et la planification des arrosages d'insecticides pour protéger les peuplements juvéniles, la liaison avec le milieu municipal et les prévisions des volumes qui devront être récoltés dans les cinq prochaines années. Quatre rencontres de la cellule d'urgence sur l'épidémie se sont tenues dans la dernière année. Cette initiative a permis d'obtenir 20 M\$ pour les arrosages de Btk entre 2018 et 2020 pour protéger les investissements sylvicoles trop jeunes pour être récoltés. Une section du site foretprivee.ca a été développée pour permettre aux propriétaires d'évaluer la susceptibilité de leurs boisés à la tordeuse et recevoir des conseils d'expert en période d'épidémie.

Participer à la lutte contre les changements climatiques

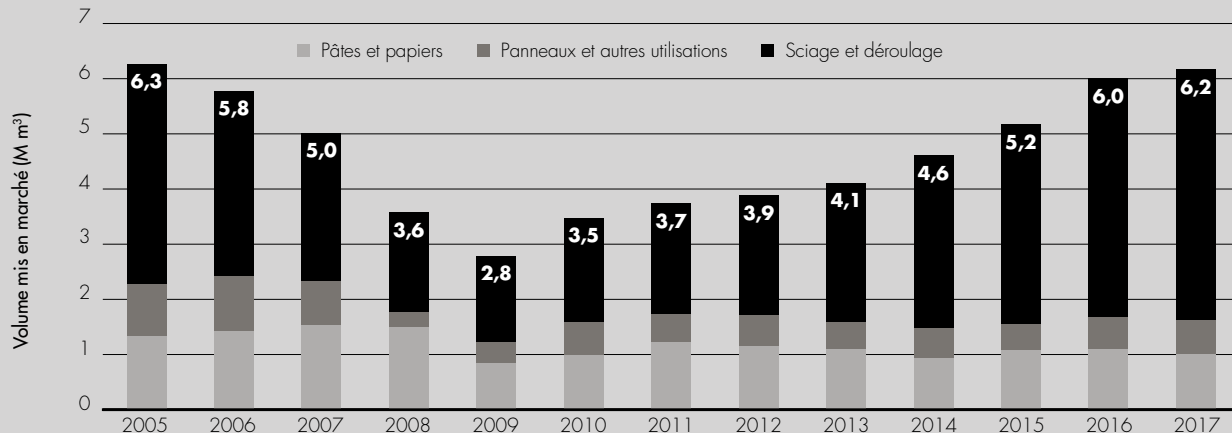
Par le biais de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, des représentations ont été effectuées afin que le Plan canadien contre les changements climatiques mise sur l'apport des forêts privées dans le captage de carbone, ce qui fut confirmé lors d'une rencontre entre le premier ministre Trudeau et ses homologues provinciaux le 9 décembre 2016. Le 5 octobre 2017, la FPFQ a présenté un mémoire devant une commission sénatoriale décrivant sa proposition d'utiliser les forêts privées pour lutter contre les changements climatiques, et poursuivi les représentations auprès d'Environnement Canada par le biais de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Le 15 décembre 2017, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 50 M\$ sur 5 ans au Québec pour des travaux sylvicoles contribuant à la lutte contre les changements climatiques. La part qui reviendra à la forêt privée demeure à être déterminée par le MFFP.



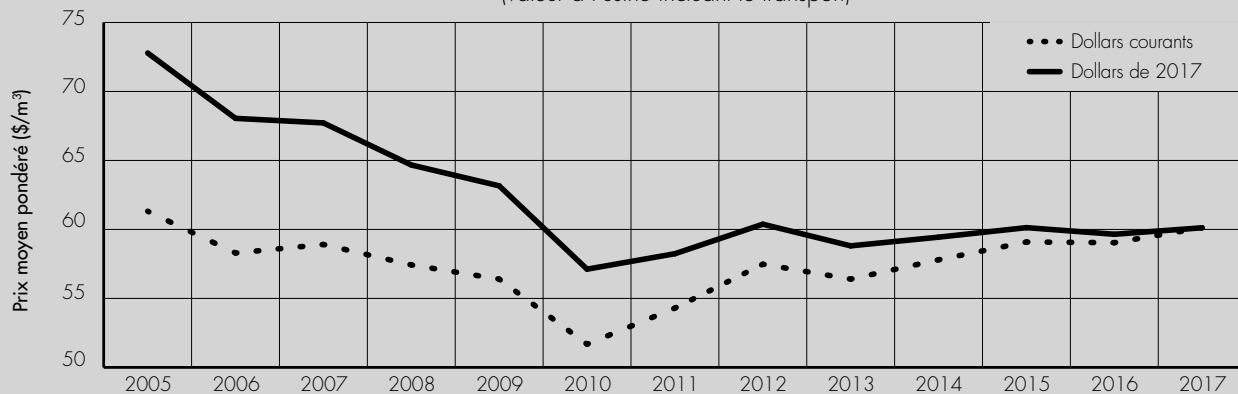
La demande pour le bois des forêts privées

L'année 2017 s'est caractérisée par une demande soutenue pour le bois en provenance de la forêt privée. Cette demande ne s'est cependant pas traduite par une hausse significative des prix du bois rond, en raison de la concurrence exercée par les forêts publiques du Québec et les forêts privées du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et des États-Unis.

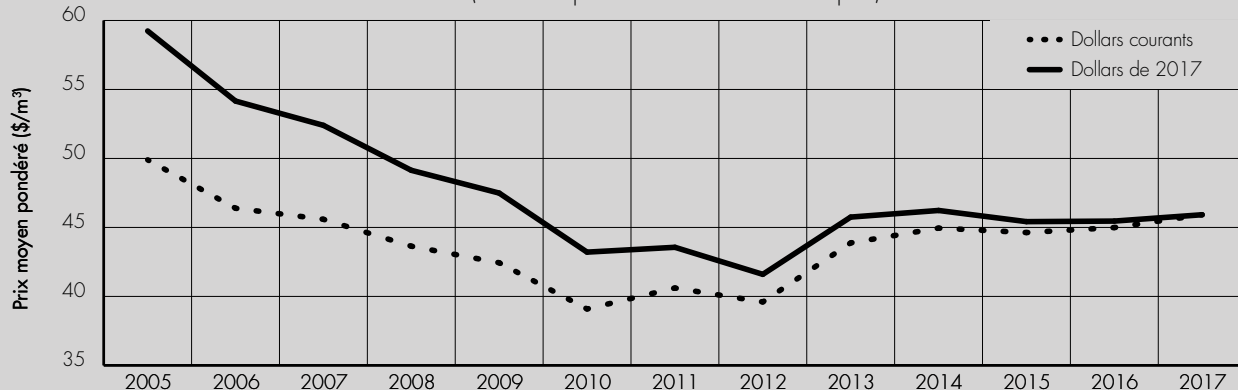
ÉVOLUTION DU VOLUME DE BOIS ROND MIS EN MARCHÉ PAR LES PRODUCTEURS FORESTIERS DE LA FORÊT PRIVÉE PAR PRODUIT



ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN PONDÉRÉ PAYÉ POUR LE BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE (valeur à l'usine incluant le transport)



ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN PONDÉRÉ PAYÉ POUR LE BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE (valeur au producteur excluant le transport)



PRÉSERVER L'ACCÈS AUX MARCHÉS

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de la forêt privée puisque leurs livraisons ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 20 % de l'approvisionnement des usines de transformation et qu'ils doivent aussi faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

Évaluer la possibilité de récolte et le bois mobilisable en forêt privée

En vue de favoriser l'achat de bois en provenance des forêts privées, la possibilité de récolte par groupe d'essence est calculée tous les 15 ans pour chacune des régions du Québec. Ces données permettent d'estimer tous les 5 ans les volumes pouvant réalistement y être récoltés si les conditions de vente de bois sont bonnes et les marchés disponibles. Ces volumes servent à établir des scénarios d'approvisionnement des usines de transformation par le MFFP, limitant les octrois de bois des forêts publiques lorsque du bois des forêts privées est disponible.

Documenter l'état du marché du bois rond

Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de ventes aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels aux acteurs du secteur forestier.

Préserver un accès aux marchés

Avec la fermeture de nombreuses usines pour tous les produits et essences forestières au cours des 10 dernières années, plusieurs essences et catégories de qualités trouvent difficilement preneurs sur les marchés, faute de capacité de transformation suffisante. Cette situation réduit la rentabilité des opérations de plusieurs producteurs forestiers qui doivent laisser des volumes de bois sur les parterres de récolte. La FPFQ a donc documenté cette situation et mis de l'avant le concept de « bois orphelin » pour stimuler de nouveaux investissements industriels. Des discussions ont été amorcées sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation provinciale sur les marchés de la matière ligneuse du MFFP. Les travaux sur cet enjeu se poursuivront en 2018.

De plus, la FPFQ et ses affiliés ont participé tout au long de l'année à 119 consultations sur l'allocation de volumes ponctuels en provenance des forêts publiques afin d'évaluer l'impact sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois.

Enfin, la FPFQ a coordonné, de concert avec le MFFP, la consultation sur les volumes de bois mobilisables en forêt privée afin d'établir les nouveaux scénarios d'approvisionnement des usines de transformation pour la période quinquennale 2018-2023. Cette consultation vise à appliquer le principe de la « résidualité » inscrit à l'article 91 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

Tout au long de l'année, la FPFQ a effectué des représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial pour défendre sa demande d'exemption des bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis. Des campagnes auprès des médias ont également été réalisées pour présenter leurs arguments dans ce dossier, dont une conférence de presse pancanadienne en juillet 2017, en compagnie des associations de propriétaires forestiers des autres provinces. La position de la FPFQ est actuellement défendue par les gouvernements.

Adapter les normes de certification environnementale au contexte de la forêt privée

La FPFQ s'est impliquée sur les comités du *Forest Stewardship Council* (FSC) et du *Sustainable Forestry Initiative* (SFI) pour créer des adaptations de leurs normes de certification environnementale au contexte de la petite forêt privée, une revendication de plus de 20 ans. Ainsi, ce travail a permis d'obtenir l'adaptation de la norme SFI qui sera testée en 2018 au Canada. La norme adaptée du FSC devrait quant à elle voir le jour en 2019. La FPFQ a aussi poursuivi la production de vidéos sur des aspects abordés dans le Guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée pour répondre aux exigences des normes de certification. Ces vidéos sont accessibles sur foretprivate.ca



INFORMER LES PROPRIÉTAIRES ET LES PRODUCTEURS FORESTIERS

Informé un grand nombre et une diversité de propriétaires forestiers est un défi que la PPFQ relève en alimentant plusieurs véhicules de communication. Cette transmission d'information se fait tant par la participation à des assemblées à travers le Québec, par la production de la revue Forêts de chez nous, par la diffusion du bulletin électronique Forêts de chez nous PLUS et d'une revue de presse que par une présence sur Facebook.

Publier la revue Forêts de chez nous

Publiée quatre fois par année, en collaboration avec La Terre de chez nous et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la revue Forêts de chez nous traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers.

Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers. L'abonnement à cette revue se fait par l'adhésion à l'association Les amis de la forêt privée. Les lecteurs du journal La Terre de chez nous reçoivent également cette revue.



Produire le bulletin Forêts de chez nous PLUS

Forêts de chez nous PLUS se veut un prolongement de la revue Forêts de chez nous. Cependant, chaque numéro mensuel creuse un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et détaille les représentations effectuées par la PPFQ sur cette question.



Alimenter une revue de presse

La PPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière. Cette revue de presse est accessible par le site foretprivee.ca.



Être présent sur les réseaux sociaux

La PPFQ est aussi présente sur Facebook pour joindre les propriétaires forestiers et les autres intervenants intéressés par son action.

Alimenter le site foretprivee.ca

Le site Web de la PPFQ est un portail qui contient les informations recherchées par les propriétaires et producteurs forestiers, qu'ils soient novices ou chevronnés. On y trouve les coordonnées des intervenants pouvant les accompagner dans leurs projets d'aménagement forestier, des guides et vidéos de vulgarisation, des explications sur les divers programmes de soutien financier, des formations d'un jour offertes à la grandeur du Québec et plus encore. Cette année, le site fut amélioré par la création d'une section sur l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.



Les amis de la forêt privée

Afin de faciliter la réception des publications, la PPFQ a créé l'association Les amis de la forêt privée qui procure aux adhérents des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre Forêts de chez nous PLUS et l'abonnement à la revue Forêts de chez nous. L'adhésion se fait par le biais du site foretprivee.ca.

Les assemblées de producteurs forestiers

La PPFQ participe aux assemblées régionales de producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. À cette occasion, tous les acteurs du secteur forestier sont conviés à un colloque abordant un thème d'actualité. Chaque année, un leader en syndicalisme forestier y est également honoré par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon. En 2017, le récipiendaire fut M. Georges Fortier de la région de la Côte-du-Sud.



LES STATISTIQUES DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Entre janvier et décembre 2017, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,2 Mm³ solides de bois, toutes essences confondues, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année 2016. En 2017, 74 % des livraisons du bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 16 % aux usines de pâtes et papiers et 10 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

Globalement, 71 % des bois mis en marché provenaient d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 29 % du volume des livraisons. La mise en marché de résineux a augmenté de 4 % en 2017, alors que celle des feuillus a progressé de 1 % par rapport à l'année précédente. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm³.

La valeur du bois mis en marché en 2017 est évaluée à 371 M\$ en hausse de 17 M\$ comparativement à l'année précédente. En 2017, le revenu total des producteurs, soit la valeur des bois livrés à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffrée à 283 M\$, en progression de 13 M\$.

VALEUR ESTIMÉE DU BOIS MIS EN MARCHÉ EN FORÊT PRIVÉE EN 2017 PAR TYPE D'UTILISATION

Type d'utilisation	Valeur à l'usine	Valeur au producteur
Pâtes et papiers	53 M\$	36 M\$
Sciage et déroulage	287 M\$	226 M\$
Panneaux et autres utilisations	31 M\$	21 M\$
TOTAL	371 M\$	283 M\$

VOLUME DE BOIS MIS EN MARCHÉ EN 2017 PAR PRODUIT, TOUTES ESSENCES (M³)

Plans conjoints	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2017	Proportion de la mise en marché	Total en 2016	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	60 100	270 800	203 500	534 400	9 %	429 700	24 %
Bas-Saint-Laurent	106 200	969 400	42 500	1 118 100	18 %	1 186 300	-6 %
Beauce	102 000	552 800	100	654 900	11 %	605 800	8 %
Centre-du-Québec	75 500	82 300	46 900	204 700	3 %	197 500	4 %
Côte-du-Sud	71 400	289 400	-	360 800	6 %	333 000	8 %
Gaspésie	15 600	235 300	25 200	276 100	4 %	259 300	6 %
Gatineau	5 000	54 700	82 000	141 700	2 %	150 100	-6 %
Laurentides et Outaouais	56 000	88 900	45 300	190 200	3 %	206 300	-8 %
Lanaudière et Mauricie	25 600	477 800	77 100	580 500	9 %	473 700	23 %
Pontiac	35 100	38 900	21 300	95 300	2 %	112 200	-15 %
Québec	163 400	610 000	64 100	837 500	14 %	869 500	-4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 000	339 500	2 100	346 600	6 %	353 700	-2 %
Sud du Québec	283 900	546 000	-	829 900	13 %	819 900	1 %
FORÊT PRIVÉE DU QUÉBEC	1 004 800	4 555 800	610 100	6 170 700	100 %	5 997 000	3 %

Notes : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. **Sources** : Syndicats et offices de producteurs forestiers **Compilation** : Fédération des producteurs forestiers du Québec

LES ADMINISTRATEURS

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Pierre-Maurice Gagnon

Président
Saguenay-lac-Saint-Jean



Berthold Gagné

Premier vice-président
Gaspésie



Gaétan Boudreault

Deuxième vice-président
Région de Québec



Valentin Deslauriers

Membre de l'exécutif
Bas-Saint-Laurent



Éric Cliche

Membre de l'exécutif
Beauce



Normand Roy

Abitibi-Témiscamingue



Marcel Boilard

Centre-du-Québec



Noël Dionne

Côte-du-Sud



Jean Giasson

Gatineau



Jacques Gévy

Laurentides et Outaouais



Laurier Mongrain

Mauricie



Claude Gravelle

Pontiac



Normand Roy

Saguenay-lac-Saint-Jean



André Roy

Sud du Québec





LES EMPLOYÉS

La permanence de la FPFQ est composée de M. Marc-André Côté, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, responsable des dossiers d'aménagement forestier, M. Vincent Miville, économiste forestier, Mme Josée Lalande, agente de communication, Mme Sabrina Verreault, secrétaire de direction, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.



Marc-André Côté,
ing. f. Ph.D.

Directeur général



Marc-André Rhéaume,
ing. f.

Responsable à
l'aménagement forestier



Vincent Miville,
ing. f. M. Sc.

Économiste forestier
Responsable de
la veille économique



Josée Lalande

Agente de
communication



Sabrina Verreault

Secrétaire de direction



Gérald Vinette, CMA

Adjoint administratif

AUTRES IMPLICATIONS

La Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, tels la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

Le président de la FPFQ siège au conseil d'administration de la SOPFIM.

L'Union des producteurs agricoles

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Le président de la FPFQ est membre de plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional, et la Table sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.



Société de protection
des forêts contre
les insectes et maladies



POUVOIR NOURIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

ORGANISATIONS AFFILIÉES

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
spbat.qc.ca • 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski
spfbsl.com • 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
apbb.ca • 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
spbcq.ca • 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, bureau 400, La Pocatière
spbcs.ca • 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, boulevard Perron Est, New Richmond
spfgaspesie.com • 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau

276, rue Principale Sud, Maniwaki
opbg.ca • 819 449-6649

Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
apflo.ca • 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
spbois.qc.ca • 819 370-8368

Office des producteurs de bois de Pontiac

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
opdbp.org • 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau, Québec
spfrq.qc.ca • 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet, Saguenay
spbsaglac.qc.ca • 418 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4300, boulevard Bourque, Sherbrooke
spbestrie.qc.ca • 819 346-8905



555, boulevard Roland-Therrien,
bureau 565, Longueuil
foretprivee.ca • 450 679-0530



www.foretprivee.ca